



Compte rendu de la première réunion NAO 2013 du 26 avril

- Négociations annuelles obligatoires (NAO) concernant les salaires

Le tableau transmis par la DRH est présenté :

- Les formateurs occasionnels et les ouvriers des ESAT ne sont pas pris en compte...
- Grosse fuite d'effectifs dans le secteur formation et sanitaire
La **CGT** dénonce un effet paradoxal entre les moyens déployés dans les PSR et le renforcement des effectifs du siège... Notre organisation demande des explications et plus de transparence...
- Le pourcentage d'augmentation des temps partiel est de 0,4%, il passe de 29,6% à 30%
- Les effectifs de la CRF ont augmenté au 31 décembre 2012 de 3,6%, pour les CDI + 2,9% et les CDD + 7,11%.

La **CGT** demande le coup réel de la masse salariale CRF, exonérations déduites sur les contrats aidés. Les chiffres présentés ne tiennent pas compte des exonérations récupérées ensuite par la CRF.
Les organisations syndicales demandent que soient retirés du tableau de présentation les avenants signés par certaines d'entre elles et tous les avenants unilatéraux.

Le DRH attend un positionnement des syndicats sur le choix du cabinet concernant le travail de révision des grilles.

Le travail en amont sur le cahier des charges devra être effectué lors de la réunion du 4 juillet.

La DRH estime que sur le GVT et compte tenu des effets noria, il reste une marge de 0,9%.

Le taux d'évolution de la masse salariale représente 1,4%, il resterait ainsi une marge de 0,50% à laquelle doit être défalqués les effets du différentiel appliqué aux salariés en dessous du SMIC.

Pour la **CGT**, ce chiffre se réduit à une peau de chagrin !

Les organisations syndicales souhaitent connaître le nombre de salariés concernés par ce différentiel.

Selon la DRH, il y a 3245 salariés :

- ▶ 1806 en position P1 dont 1051 en aide à domicile,
- ▶ 1439 en P2 dont 496 en aide de vie.

La DRH rappelle que la branche d'aide à domicile est sérieusement impactée par l'application du différentiel. Elle indique qu'un prochain rendez-vous est prévu au mois de mai avec la DGCS et que cette dernière a donné un avis favorable sur les avenants moniteurs le 25 avril 2013.

La DRH aimerait savoir le début des positionnements des organisations syndicales.

CFDT : il faut consommer l'enveloppe allouée. Un travail est nécessaire sur les premières parties de grille afin d'éviter de revenir chaque année avec des indemnités différentielles et faire une projection sur les positions les plus proches.

CFTC : L'application de la GIPA (système de compensation du décrochage du pouvoir d'achat dans le public...) pourrait être une mesure transitoire.

CGT : Il est bien sûr nécessaire de consommer l'enveloppe allouée, car il n'y aura pas d'effet report (on a connu ce genre de désagrément dans les années précédentes). Pour rappel la revendication de la CGT est un SMIC à 1700€. Pour les négociateurs CGT, il est nécessaire de supprimer les positions 1 et 2 qui seront bientôt dépassées par les augmentations du SMIC, mais il faut aussi revoir l'ensemble des positions en même que les qualifications, sans oublier d'examiner aussi l'évolution de carrière des IRP.

FO : Il y a une attente très forte des salariés concernant une augmentation significative de la valeur du point. Il faut débiter rapidement des négociations sur les grilles de salaire.

CGC : Il faut utiliser l'enveloppe, mais travailler rapidement sur les grilles de salaire.

La DRH rappelle qu'une proposition de revalorisation de grilles avait été effectuée par la CFTC. L'évaluation de cette proposition se montait à 15M€ avec un échelonnement sur 3 ans et la première année passait dans le budget (environ 5M€).

- **Questions diverses**

L'Institut Great Place to Work® fait une présentation générale des résultats du baromètre social 2012.

La **CGC** demande la transmission du support qui sera présenté l'après-midi.

Cette demande avait été faite en 2010, mais non suivi de retour.

Au final, les résultats de l'enquête sont quasiment identiques à ceux de 2010. Le taux de retour est de 52,56% en 2012 contre 52,5% en 2010, dont 53% en ligne sur internet et 33% en support papier.

Les organisations syndicales réclament de nouveau l'obtention de ce support pour en faire une lecture plus approfondie.

Le DRH informe d'un courrier transmis par la CGT concernant la saisine de la CPIC sur une problématique d'application de la prime MCHI dans un établissement (Relais Parental de Nantes).

Ce courrier sera transmis à toutes les OS et une date sera positionnée pour réunir cette instance.

Une réponse écrite sera adressée au CCE (car c'est l'instance qui a été saisie par les salariés) sur les trois autres courriers qui concernent les revalorisations salariales.